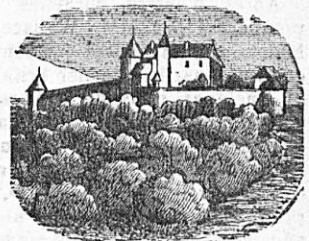




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h7 (dim. j. f. 9^h1) 3^h30 8^h7. BULLE, dép. 5^h30 (5^h45) 1^h40 6^h20

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 » 6 mois » 2 50
Étranger . 1 an » 9 50
 » 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c. ; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

Notre commerce et le change.

Nous avons expliqué autrefois les causes principales de la baisse des changes étrangers et, partant, de la hausse de l'argent suisse. A ces causes purement matérielles de l'offre et de la demande, il est tout naturel, aujourd'hui, que nous ajoutions l'influence que l'on pourrait appeler morale : le degré de confiance que le public financier met dans les États qui nous entourent. Mais cette cause n'est que secondaire et, pour certains pays, elle ne peut exercer aucune influence sérieuse sur les cours. C'est ainsi que le change italien est très bas en ce moment ; et pourtant, en Italie, la réforme financière est en grande voie de sérieuse réalisation. En France, où l'on est moins avancé sous le rapport du programme financier, le change est plus élevé qu'en Italie.

Au reste, il ne rentre pas dans le cadre de notre journal de rechercher ce qui peut influencer sur nos relations financières avec nos voisins. Contentez-vous donc d'étudier les conséquences qui peuvent en résulter pour notre pays.

De tous les pays qui nous entourent, c'est l'Autriche qui est le plus défavorablement placée à cet égard. Mais nos relations commerciales avec ce pays étant réduites à très peu de chose, cette situation ne peut nous intéresser quant à notre commerce extérieur.

Mais il n'en est pas de même de l'Allemagne, avec laquelle nous avons et nous avons encore un grand commerce. Or, la situation du change de l'Allemagne est telle que les importations seules paraissent permises. En effet, et cela peut paraître impossible, celui qui aurait contracté en 1914, auprès d'une maison allemande, une dette de 25.000 francs pourrait aujourd'hui s'en acquitter avec 2000 fr., le mark étant actuellement coté à 10 centimes.

Si les Allemands veulent acheter chez nous ce qui leur est indispensable, il est donc nécessaire qu'ils dépensent douze fois et demie la valeur de leur achat. En dépit des besoins de toute nature qu'ils éprouvent actuellement, il est donc impossible qu'ils puissent se résoudre à payer des marchandises quelconques à des prix aussi exorbitants. C'est pourquoi nos exportations en Allemagne vont être réduites à leur plus simple expression.

Il n'en est pas de même de nos importations. Aux prix faits en Allemagne, nous pouvons, en payant en argent suisse, obtenir des marchandises allemandes à des prix dérisoires, puisque nous les payons un peu moins du dixième de ce qu'elles coûteraient normalement.

Mais les industriels et les commerçants allemands se sont sans doute préoccupés de cette situation, bien que celle-ci leur procure des avantages sérieux quant à leur chiffre d'affaires. Ils se sont dit qu'il n'était pas juste que les importateurs suisses fussent les seuls à bénéficier de la situation et ils ont voulu avoir leur part des bénéfices réalisés. C'est en obéissant à la suggestion de cette pensée égoïste qu'ils ont décidé de majorer considérablement le prix de leurs marchandises. Si bien qu'en ce moment, on paye en Allemagne trois ou quatre fois le prix qui est en vigueur là-bas. S'ils vendent moins, nos voisins réalisent néanmoins un bénéfice égal, sinon supérieur.

Mais on constate un fait qui ne fait pas honneur au patriotisme des industriels et des commerçants d'Outre-Rhin. Le chiffre des exportations a considérablement baissé, nos achats ayant diminué en proportion de l'augmentation des prix. Ceci n'est pas pour déplaire à ceux (et ils sont nombreux chez nous, fort heureusement) qui sont opposés à l'envahissement de notre marché par les marchandises allemandes.

Mais le résultat est désastreux pour nos propres industriels. La dette commerciale allemande en faveur de la Suisse n'est plus diminuée par les exportations ; nous redevons plus forts créanciers que jamais. Aussi le change est-il en baisse formidable pour tomber, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à dix centimes pour un mark (1 fr. 25 cts.)

Il ne s'en suit pas moins que notre commerce extérieur est paralysé ; et, comme notre marché est absolument insuffisant pour alimenter notre industrie, si l'état de choses actuel se généralisait, nous nous verrions obligés de fermer la plupart de nos fabriques.

Est-ce peut-être ce qu'escomptent nos bons (!!) voisins du Nord ? Y a-t-il là un peu de spéculation politique menée de front avec le souci des affaires industrielles ? Chi lo sa ?

NOUVELLES SUISSES

Le tir fédéral de 1924. — Au cours d'une assemblée extraordinaire tenue par la Société de tir d'Aarau et, sur une proposition du comité central de la Société fédérale des carabiniers suisses, il a été décidé, d'un commun accord avec le Conseil municipal et le Conseil d'Etat argovien, d'organiser à Aarau le tir fédéral de 1924. Cette manifestation nationale coïnciderait avec le centenaire de la Société suisse des carabiniers.

La décision a été prise sous réserve que Lausanne n'organise pas de tir fédéral avant cette date.

On estime qu'en tout cas le tir fédé-

devra être organisé avec plus de simplicité qu'auparavant, de manière à restreindre les dépenses et à proportionner cette fête au cadre modeste que lui offrirait la ville d'Aarau.

La réponse de M. Deschanel au Conseil fédéral. — M. Paul Deschanel a répondu dans les termes que voici aux félicitations que le président de la Confédération lui avait adressées le 18 janvier, à l'occasion de son élection à la présidence de la République française :

Profondément touché des cordiales félicitations que vous avez bien voulu m'adresser au nom du Conseil fédéral, je vous prie de lui présenter et d'agréer vous-même, Monsieur le président, l'expression de ma gratitude. Nous éprouvons pour votre noble patrie des sentiments d'admiration et d'affection profonds. Ce sera pour moi une joie patriotique et un honneur de travailler à fortifier les liens d'amitié séculaire qui nous unissent.
Paul Deschanel.

Siège définitif de la Ligue des Nations. — L'International Press Service apprend de source particulière qu'il n'y a plus de doute possible que Genève restera définitivement le siège du secrétariat de la Ligue des Nations. Ce sera au mois de février déjà que le secrétaire général de la Ligue, sir Eric Drummond, élira domicile à Genève.

Amélioration de la situation des facteurs de campagne. — Le Conseil fédéral a décidé, avec effet rétroactif au 1er janvier, une révision de l'organisation postale devant améliorer la situation du personnel des postes de campagne. La rétribution annuelle maximale de 200 fr. par heure de travail journalier est portée à 250 francs ; la rétribution minimale de 150 fr. à 180 fr., ces nouvelles normes correspondent également à une réduction du service quotidien de 10 à 9 heures.

Les taxes du téléphone. — Mardi soir s'est réunie, à Berne, au Palais fédéral, la commission chargée d'étudier le relèvement des taxes téléphoniques et télégraphiques. Le projet prévoit pour les télégrammes un tarif de 5 centimes le mot au lieu de 2 1/2 centimes et pour les communications téléphoniques un tarif de 10 centimes au lieu de 5, sans préjudice d'une petite augmentation de l'abonnement.

Sans gêne ! — Environ 300 ouvriers de différentes fabriques, conduits par le secrétaire ouvrier Beyer, se rassemblèrent devant les filatures Stroppe et Cie, à Turgi. Un groupe d'ouvriers pénétra dans le bureau et obligea la direction à signer une pièce sans qu'elle puisse en prendre connaissance. Les ouvriers brisèrent à coups de pierres plusieurs vitres.

Un vol mystérieux ? — Huit caisses contenant chacune 25 kilos de dynamite, ont disparu du magasin de la fabrique d'explosifs Seeberger, à Pfaffenprung, près de Wassen. Déjà l'été dernier on avait volé 50 kilos de dynamite dans un magasin situé dans la même région. On ne possède, jusqu'à ce jour, aucune indication qui puisse mettre la police sur la trace des coupables.

Thurgovie. — Accidents. — A Strohwil, une petite fille de la famille Wartmann, âgée de 3 1/2 ans, est tombée dans une fosse à purin et a été asphyxiée.

Berne. — A Leuzigen, un jeune homme, victime de l'alcool, est tombé de la fenêtre. Il s'est fait de si graves blessures qu'il en est mort peu après.

Vaud. — Accident mortel. — Un malheureux accident s'est produit mercredi matin à l'atelier de constructions métalliques de M. Drogout. Un appareil à acétylène servant pour la soudure autogène a sauté, tuant un ouvrier.

La victime est un jeune Grossenbacher, 19 ans, argovien.

A L'ÉTRANGER

Le Conseil des Alliés et M. Clémenceau.

Les chefs de gouvernement et les représentants des puissances alliées et associées présents à la séance du Conseil suprême de mardi, présidée par M. Clémenceau, ont pris occasion de la retraite de celui-ci pour lui rendre un hommage unanime.

M. Lloyd George, le premier, a adressé au président du conseil français des remerciements pour la manière dont il a dirigé les délibérations du Conseil durant plus d'une année ; il a rappelé les sentiments d'estime et d'admiration que nourrit la Grande-Bretagne tout entière à l'égard de M. Clémenceau. Il a terminé son allocution en exprimant à M. Clémenceau ses regrets personnels de le voir cesser sa féconde activité et en demandant l'introduction au procès verbal de la déclaration suivante :

« Conscients des services inestimables que M. Clémenceau, président pendant plus d'un an du Conseil suprême de la Conférence de la paix, a rendus à la cause de la paix et reconnaissants que nous lui sommes pour la dignité, l'impartialité, la sagacité avec lesquelles il a conduit nos délibérations, nous, ses collègues, désirons lui exprimer notre estime inaltérable, ainsi que notre espoir que, dans une tranquille retraite, il puisse vivre assez longtemps pour voir ses travaux considérables porter leurs fruits pour la gloire de la France et pour le renouvellement de la prospérité du monde. »

Après d'autres cordiales paroles prononcées par MM. Wallace, Nitti, Matsui, qui s'associent aux sentiments exprimés par le premier britannique, et quelques mots de Millerand, M. Clémenceau prend à son tour la parole et remercie d'abord ses collègues pour les sentiments de sympathie et d'estime qu'ils lui ont manifestés. Il exprime l'espoir que les pays alliés bénéficieront de la cordiale entente établie au cours des négociations, pour la continuation de l'œuvre accomplie par les grands soldats de l'Entente.

Il rappelle les difficultés des négociations, lorsqu'il s'agit, la guerre brusquement terminée, de réaliser les fruits de la victoire, et il affirme que, cependant, les délégués ne rencontreront jamais de difficultés bien graves, au sein de leurs réunions.

M. Clémenceau insiste ensuite sur la nécessité d'une entente commune, disant que, si les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie, le Japon et la France demeurent unis, c'est là une garantie de paix qui dépasse toutes celles qui sont inscrites sur le papier, ou, sinon, il n'osa prévoir les malheurs qui adviendront.

Au sujet des critiques à lui adressées d'avoir fait de l'opposition, M. Clémenceau dit qu'il fut toujours guidé par une unique vue, celle de mettre d'accord toutes les nations sur leurs aspirations respectives légitimes, pour faire une grande paix d'intérêt commun.

Soulignant encore la nécessité de cette entente et d'une alliance durable entre les Alliés, il affirme que les sentiments de M. Millerand à cet égard sont pareils aux siens.

Il conclut en formant des vœux sincères pour la prospérité de tous les Etats alliés.

Après avoir serré la main de tous les membres du Conseil, M. Clémenceau quitte, les larmes aux yeux, la salle où il a travaillé pendant un an à l'avènement de la paix du monde.

En Egypte.

Attentat contre un express.

Un attentat a été commis dans la nuit de samedi à dimanche contre l'express Le Caire-Louxor, à 50 km. du Caire. Les rails avaient été déboulonnés sur une certaine longueur. Une partie du train a passé mais les deux derniers wagons ont déraillé. A ce moment une bande armée est apparue et a attaqué le wagon postal, s'emparant de 2000 liv. st. Dans quelques wagons du train se trouvaient des prisonniers. Des portières ces derniers ont tiré sur les agresseurs qui ont pris la fuite.

GRUYERE

Ensevelissement. — Un très nombreux cortège accompagnait au cimetière le cercueil de Madame Emile Conus.

Les facteurs de la ville et de la campagne, en uniforme, les baralistes des villages, les employés et fonctionnaires, les autorités communales et de district, les membres du corps enseignant, de nombreuses délégations de sociétés, du Cercle démocratique de la Glâne et du Cercle des Arts et Méiers, tous ont voulu manifester, par leur présence aux funérailles, leur sympathie pour M. Conus, à la douleur duquel tous compatissaient de cœur.

Concert-représentation.

Dimanche 25 janvier, la cadette de nos sociétés chorales, le Mänerchor de Bulle, donnera son premier concert dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Cette Société a voulu faire bien les choses, car, au programme, à côté des chœurs usuels, figurent deux pièces de théâtre dignes de retenir l'atten-

tion du public. En effet, nous aurons la chance de voir le II^{me} acte du chef d'œuvre de Maurice Mærlinck: *Monna Vanna*; et pour les personnes comprenant l'allemand, une décapitante comédie: *Bode Hansliss Verlobig*.

Le public bullois tiendra certainement à assister à cette représentation et à montrer ainsi l'intérêt qu'il porte à cette jeune phalange de chanteurs.

Terrible accident.

Lundi soir, à Pont-la-Ville, deux jeunes gens, Firmin Kolly, 19 ans, et Anselme Bapat, 22 ans, étaient occupés avec le piqueur de la localité, M. François Tinguely, en corvée, sur un chemin communal. Les deux premiers faisaient éclater des pierres, au moyen de poudre noire. Ils venaient de pratiquer, au ciseau, une ouverture dans le bloc, et Kolly était en train de bourrer la charge lorsque l'explosion se produisit prématurément, faisant éclater la pierre et couvrant d'éclats les deux jeunes gens. Kolly, qui était assis sur le bloc, fut projeté à quelque distance. Il avait le crâne ouvert, les deux yeux brûlés et une main presque arrachée. Anselme Bapat était blessé au visage et aux mains. M. Tinguely ne fut pas atteint.

Lundi soir déjà, Firmin Kolly fut emmené en automobile à l'Hôpital de Fribourg; son état est considéré comme très grave.

Mardi matin, Anselme Bapat fut conduit à son tour à l'Hôpital des bourgeois, à Fribourg.

Football.

Dimanche, le beau temps a permis à un très nombreux public d'assister à la rencontre Bulle I et Grancy II, qui s'est terminée en faveur des Bullois par 10 buts à 2.

Cette partie n'a pas eu l'attrait désiré, car l'arbitrage fut des plus médiocres.

Bulle joue avec l'équipe suivante: Macöin, Jolliet, Mooser, Stalder, Michel, Davoisin, Sandan, Bæriswyl C. (2) Andrey (4) Danand (4), Broillet.

La grippe.

Il règne dans le public une certaine inquiétude au sujet de la grippe que l'on croit réapparue.

Après avoir réuni la commission de santé et recueilli les renseignements nécessaires, la Direction de la Police cantonale est en mesure de rassurer le public: Il est constaté que l'épidémie qui règne actuellement dans certaines régions du canton est uniquement la grippe simple sans complications, dont l'apparition périodique avait lieu, auparavant, tous les trois ou quatre ans; il s'agit de l'épidémie saisonnière d'angines catarrhales débutant par une forte fièvre et guéries au bout de peu de jours; la maladie n'a pas les symptômes de gravité qui avaient caractérisé l'épidémie précédente.

Sans recourir, pour l'instant, aux mesures spéciales qui avaient été prises en 1918-19, la commission de santé estime cependant qu'il est nécessaire de se prémunir contre le retour de la grippe avec ses complications particulières; elle recommande donc instamment aux personnes qui ont des gripes dans leur famille de s'abstenir de fréquenter les lieux de rassemblements publics; en outre, les visites aux malades doivent être absolument interdites. Enfin, dès que les premiers symptômes de la maladie, les personnes atteintes doivent rester à la maison et faire appeler le médecin.

Il y a tout lieu de croire que si le public se conformera à ces règles, la maladie suivra son cours normal et la contagion sera évitée.

(Commission de Santé)

Escrocs espagnols.

Le coup de la malle est resté classique en

pays ibérien. Un de nos abonnés vient de recevoir la lettre habituelle qui n'est autre qu'une simple tentative d'escroquerie.

Est-il nécessaire de mettre nos lecteurs en garde contre de semblables suggestions?

On nous écrit de Vaudens:

S'il est un mot éloquent, c'est bien celui de patrie. Patrie, pour qui comprend sa signification, exige dévouement, sacrifice et souffrance. Durant ces dernières années de trouble, beaucoup de jeunes soldats ont eu à supporter tout le poids de ce mot.

Mardi dernier encore, le jeune et sympathique Moret Louis de la II/14, engagé pour le service de surveillance (fièvre aphteuse), était rendu à la terre avec les honneurs militaires après avoir rempli fidèlement son devoir et payé un large tribut à la souffrance. M. le Curé de Vaudens, en termes émus, retraça sa vie civile, et M. le capitaine Moret dit combien ce pauvre ami lui avait de regrets parmi ses camarades; il dévoila son passé militaire en le citant comme modèle.

La population entière avait tenu par sa grande affluence à prendre part au grand deuil de la famille et, disons le bien vite, à protester contre l'insuffisance de soins dont le regretté disparu eut à souffrir à l'infirmerie. Qui dira quelles tortures, autant morales que physiques, délaissés, il a dû endurer et en particulier durant le parcours qu'il a dû faire lui-même avec l'aide d'un infirmier jusqu'au cabinet du docteur?

En constatant combien la patrie paye d'ingratitude parfois, par des hommes sans cœur, il est mort sans se plaindre, donnant un bel exemple de sacrifice et d'abnégation. Faudra-t-il encore supporter que des soldats malades soient soumis à un tel régime?

Un groupe d'amis.

Sucre pour abeilles.

L'Office fédéral de ravitaillement a consenti encore à mettre à la disposition des apiculteurs une certaine quantité de sucre pour le nourrissage des abeilles au printemps.

La quantité accordée est de 5 kilos pour les ruches mobiles et de 2 1/2 kilos pour les ruches fixes.

Les apiculteurs non membres d'une société trouveront immédiatement au secrétariat de leur commune respectives des bulletins de souscription. Ceux appartenant à la Société romande se serviront du formulaire contenu dans le numéro de janvier du *Bulletin d'apiculture*. Nous prions tous les souscripteurs de prendre connaissance des conditions inscrites au verso du formulaire et de le remplir exactement afin de nous épargner la peine de compléter et même de corriger les indications.

Les sociétaires feront attester leur bulletin de souscription par le président de leur société (Société fribourgeoise, Abille fribourgeoise, Société gruérienne); les non-sociétaires feront apposer la signature de l'inspecteur du bétail ou de l'autorité communale. Les souscriptions, devant être transmises en haut lieu pour le 1er février, seront adressées au consignataire pour le 25 janvier.

COLLIARD, président de la Fédération cantonale fribourgeoise d'apiculture.

Banque

de la place cherche pour entrée immédiate ou époque à convenir une

employée

connaissant les travaux de bureau et la machine à écrire. A dresser offres avec références et prétentions sous chiffres P178B à Publicitas S. A., à Bulle.

†

Madame et Monsieur François FRAGNIERE et leurs enfants, à Broc; Madame et Monsieur COTTIER Baptiste et leur fils Joseph, à Charmey; les familles RIME à Charmey; Monsieur et Madame Ars NIQUILLE et leurs enfants à Brune; les familles CHA-PALEY RIME à Charmey, PROUST et DEBAUCE à Versaillen; ANDREY RIME à Belle; BESSE et MAURON à Leysin, BURTSCHER à St Lamer, J NIQUILLE à Thawil, Louis NIQUILLE à Malbrans, TORNARE RIME à Villarvolard, BUOH-MANN, LITZISTORF et PIPOZ à Charmey. BROADARD SOTTAS à La Roche, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME

Vve Elise Rime-Pipoz

leur chère tante et parente décedée le 20 janvier 1920, à l'âge de 72 ans munie de tous les secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Charmey jeudi 22 courant, à 9 h. et demie du matin.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†

Monsieur André BOCHUD et ses enfants à Bulle se font un devoir d'exprimer leurs plus sincères remerciements à leurs parents, amis et connaissances à la population de la Ville de Bulle, en général, ainsi qu'à toutes les autres nombreuses personnes qui ont bien voulu prendre une si grande part au deuil cruel dans lequel ils viennent d'être plongés par la mort de leur chère épouse et mère,

Madame Colette Bochud

née Franc.

Bulle, le 20 janvier 1920.

†

Madame Laurent SUDAN et ses enfants Berthe, Marcel et Richard à Bulle et les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père et parent

Monsieur Laurent SUDAN

Cafetier

décédé mercredi 21 janvier dans sa 38^{me} année, muni des secours de la religion.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle vendredi 23 courant.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†

Monsieur Jules MORET et ses enfants, à Vaudens, remercient sincèrement toutes les sociétés et les nombreuses personnes qui leur ont témoigné une si grande sympathie à l'occasion de la mort de leur cher et regretté fils,

Monsieur Louis Moret

pieusement décédé, après une courte, mais pénible maladie, courageusement supportée.

Le vrai connaisseur

portera toujours sur lui une boîte de **Tablettes Gaba**, pour se préserver des rhumes, refroidissements et maux de gorge.

Méfiez-vous! Exigez les Tablettes Gaba en boîtes blanches à fr. 1.75.



Vente

HOTEL DES A

met en vente ses immeubles 1461, 1460 du Registre comprenant: Hôtel avec café-restaurant, grande meubles, dont l'hôtel de proximité des gares, libre breuse clientèle et d'un

La vente a lieu offres doivent être déposées le 31 janvier, à Glasson, directeur, de qui les intéressés peuvent prendre connaissance.

BANQUE POPULAIRE

Messieurs les actionnaires généraux ordinaires le 17 du matin, Hôtel des

1. Rapport sur l'exercice et Bilan.

- 2. Rapport des Comptes
- 3. Ratification des comptes
- 4. Fixation du dividende
- 5. Nomination de trois membres
- 6. Nomination de trois membres
- 7. Imprévus.

Les actions doivent être déposées le 17 février à midi au plus tard à l'assemblée.

Le Bilan et le compte de profits et pertes du 31 janvier au 17 février pourront en prendre connaissance.

Bulle, le 17 janvier 1920.

Le Président

Banque

de la

(Fondéeur)

Capital: Fr. 1 000 000

Nous payons à

5

pour dépôts à terme

Titres nominatifs

déposant.

Comptes-courants

Comptes-courants

à 3 mois.

Vente de bois de

La commune de Lesnoz a à vendre par voie de soumission environ 80 stères de bois de sapin et que stères de tuyaard situés Plans Bath.

Les forestiers seront à la disposition des amateurs le 17 février.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions jusqu'au lundi soir 2 février à 8 h. chez M. le Syndic.

Lesnoz, le 20 janvier 1920.

Pa. ordra: Le Secrétaire

Vente d'Hôtel.

La S. A.

HOTEL DES ALPES-TERMINUS-GARE à Bulle

met en vente ses immeubles désignés sous les articles 1711 b, 1461, 1460 du Registre foncier de la commune de Bulle, comprenant: Hôtel avec 30 chambres meublées (40 lits), café-restaurant, grande salle, entrepôt avec caves. Ces immeubles, dont l'hôtel de construction récente, sont situés à proximité des gares, ils jouissent d'une ancienne et nombreuse clientèle et d'une bonne renommée.

La vente a lieu par voie de soumission et les offres doivent être déposées, sous pli cacheté, jusqu'au samedi 31 janvier, à 4 heures, auprès de M. Jules Glasson, directeur, administrateur de la Société, auprès de qui les intéressés peuvent prendre connaissance des conditions.

BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE à BULLE

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 8 février 1920, à 10 1/2 h du matin, Hôtel des Alpes Terminus, à Bulle.

TRACTANDA :

1. Rapport sur l'exercice 1919. Comptes des Profits et Pertes et Bilan.
2. Rapport des Commissaires-vérificateurs ;
3. Ratification des comptes et décharge à l'Administration ;
4. Fixation du dividende ;
5. Nomination de trois administrateurs ;
6. Nomination de trois vérificateurs des Comptes de 1920 ;
7. Imprévus.

Les actions doivent être déposées à notre Caisse jusqu'au 7 février à midi contre récépissé qui servira de carte d'entrée à l'assemblée. Le rapport des vérificateurs des comptes, le Bilan et le compte de Profits et Pertes seront déposés dès le 31 janvier au local de la Banque où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Bulle, le 17 janvier 1920.

Le Président du Conseil d'administration :
Alex Andrey, notaire.

Banque Populaire de la Gruyère BULLE

(Fondée en 1853)

Capital : Fr. 1 000 000. Réserves : Fr. 410 000

Nous payons actuellement un intérêt de

5 1/2 % l'an

pour dépôts à terme de 1 à 5 ans.

Titres nominatifs ou au porteur, au gré du déposant.

Comptes-courants à vue. — Dépôts d'épargne.

Comptes-courants avec dénonciation de 1-3-6 mois.

LA DIRECTION

Vente de bois de feu

La commune de Lessoc offre à vendre par voie de soumission environ 80 stères de beau bois de sapin et quelques stères de foyard situés aux Plans Bath.

Les forestiers seront à la disposition des amateurs le lundi 2 février.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions jusqu'au lundi soir 2 février à 8 h, chez M. le Syndic.

Lessoc, le 20 janvier 1920.

Pa. ordre : Le Secrétaire.

Dimanche 25 janvier.

CONCERT

dans la Grande salle
Café Tivoli, Bulle

Bon orchestre.

Invitation cordiale.

A louer une
chambre meublée.

S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle, sous chiffres P 171 B.

Gros arrivages de Pélerines caoutchouc, manteaux drap, guêtres en toile imperméable, toiles pour draps de lits, etc., culottes pour chasseurs, coupons de drap, etc., etc.

AMERICAN HOUSE

BULLE

Les souliers militaires américains

arriveront dans quelques jours.

Cinéma LUX

Dimanche 25 janvier 1920
Matinée 3 h. Soirée 8 h.

Actualités.

L'eau révélatrice.

Comédie.

La soif de l'or

Grand Drame en 5 parties.

L'infirmière du Vert Galant

Comédie en 2 parties

AVIS

La personne inconnue qui a fait remettre au Président du Tribunal de la Gruyère, par l'intermédiaire du R. P. Hubert, à Fribourg, la somme de 4 000 fr. « à titre de restitution pour le compte d'Alfred GAILLARD, à La Roche », ensuite du vol commis au préjudice de ce dernier, par le nommé Pierre Chassot, est invitée à se catégoriser au Greffe du Tribunal de la Gruyère sur la revendication de cette somme par le présumé Alfred Gaillard, ce, dans le délai de quinze jours.

A ce défaut, elle sera censée reconnaître le bien-fondé de la demande d'Alfred Gaillard et il en sera pris acte pour faire droit à la revendication de ce dernier.

P. O. Le Greffier :
L. Pfalg.

Bon

ouvrier boulanger

connaisseur en pain la pâtisserie

est demandé

pour le 1^{er} février. Place stable.

S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle, sous P 159 B.

A VENDRE

4 porcs gras.

S'adresser à M. Alphonse
Andrey, en Combe, Bulle.

On demande

une bonne servante pour un
établissement de la campagne.

S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle, sous P 132 B.

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, Bulle
Dimanche 25 janvier 1919

Bureau 8 heures.

Rideau 8 1/2 heures

CONCERT-REPRÉSENTATION

organisé par

le Mænnerchor, Bulle

Direction : M. R. Rétornaz.

MONNA VANNA

de M. Maeterlinck, II^{me} acte.

Bode Hanslis Verlobig

Schwank in 1 aufzug von K. Grunder.

Prix des places : Réservées, fr. 1.50 ; premières, fr. 1.—.

Cartes d'entrée en vente à l'avance au Café de l'Hôtel de Ville.

La soirée récréative qui suivra le concert sera réservée exclusivement aux membres honoraires, passifs et actifs de la Société. Les portes seront fermées pendant les productions.

Crédit Gruyérien à BULLE

Capital et réserves :
Fr. 1,100,000 —.

Nous recevons dès ce jour des dépôts d'espèces
pour le terme de 1 à 5 ans, au taux de

5 1/2 %

La Direction.

Mise de bois.

La commune de Lessoc venant en mises publiques environ 20 N^{os} de bois en dépérissement ou abattu par le vent démarqués dans les forêts communales

Les mises auront lieu le **lundi 2 février, à 2 heures** de l'après-midi dans une salle particulière de l'anberge communale.

Les forestiers seront à la disposition des amateurs le samedi 31 janvier et le lundi 2 février avant midi. Les conditions seront lues avant les mises.

Lessoc, le 20 janvier 1920.
Par ordre : Le Secrétaire.

On cherche un appartement

de 2 chambres et cuisine.
S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle, sous P 163 B.

Epicerie-Mercerie

On désire reprendre dans la Gruyère, un bon magasin d'épicerie mercerie. Adr. offres et prix à G. Droguet, la Commerciale, Square de Georgette 4, Lausanne.

Garçon

cherche place pour la montagne. A la même adresse, on mettrait une bonne vache en estivage.

S'adresser à Publicitas S. A.,
Bulle.

Bulle, pharmacie d'ulcer

Dimanche 25 Janvier
Pharmacie BARRAS.

eur François FRA...
nts, à Broc; Madame
Baptiste et leur fils
familles RIME à Char-
me Ars NIQUILLE
ne; les familles CHA-
armey, PROUST et
ANDREY RIME
MAURON à Leyrain,
mier, J. NIQUILLE
UILLE à Malbrens,
Villarvolard. BUCH-
E et PIPOZ à Char-
TTAS à La Roche,
de faire part à leurs
saisances de la perte
aver en la personne de
AME

Rime-Pipoz

et parente dédée le
re de 72 ans munie de
religion.
ura lieu à Charmey
et demie du matin.
ur elle.

de lettre de faire-

OHUD et ses enfants
oir d'exprimer leurs
ments à leurs parents,
à la population de la
éral, ainsi qu'à toutes
s personnes qui ont
e si grande part au
il ils viennent d'être
leur chère épouse et

ette Bochud

anc.
1920.

UDAN et ses enfants
ard à Bulle et les fa-
ités ont la profonde
de la perte cruelle
aver en la personne
e et parent

urent SUDAN

envier dans sa 38^{me}
s de la religion.
ieu à Bulle vendredi

P.
de lettre de faire

RET et ses enfants, à
incrément toutes les
reuses personnes qui
si grande sympathie
t de leur cher et re-

ouis Moret

rés une courte, mais
geusement supportée.

onnaisseur

ni une boîte de Ta-
se préserver des rhu-
es, refroidissements et
aux de gorge.

Méfiez vous!
Exigez les Tablettes
aba en boîtes bleues
fr. 1.75.

della

différence
dans les pharmacies
S. A. - B. A. L. E.

De jour en jour on voit grandir le nombre des acheteurs de

SAUCE MAGGI

C'est un produit avantageux pour la préparation d'une excellente sauce brune veloutée, convenant aux pâtes, ainsi qu'aux plats de viandes et de légumes les plus variées. — Demander le prospectus avec recettes dans les magasins de denrées alimentaires.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emission de

Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux.

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

Intérêt : 5 1/2 % l'an ; coupons semestriels aux 1^{er} février et 1^{er} août ; la 1^{re} échéance au 1^{er} août 1920.

Remboursement : Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1^{er} février 1923 ou le 1^{er} février 1925, au choix du souscripteur, et créés en

Coupages de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10000 fr. de capital nominal.

Domiciles de paiement pour les coupons et le capital : Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux Caisses des principales banques suisses.

Certificats nominatifs : Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.

Prix de vente : Le prix de vente est fixé à :

99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1^{er} février 1923, et

98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1^{er} février 1925

avec décompte d'intérêts au 1^{er} février 1920.

Rendement : 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.

Domiciles de vente : Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses.

Bulletin de souscription : Le bulletin de souscription ci-dessous peut être utilisé pour les deux catégories de bons de caisse ; il doit être détaché et remis à la banque chez laquelle la souscription est faite. Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920

Département fédéral des finances :
J. MUSY

CONFÉDÉRATION SUISSE

Bulletin de souscription

Bons de caisse à trois ans

Bons de caisse à cinq ans

Le soussigné déclare souscrire à

Fr. _____

5 1/2 % bons de caisse des Chemins de fer fédéraux au cours de 99 % remboursables au pair le 1^{er} février 1923

Fr. _____

5 1/2 % bons de caisse des Chemins de fer fédéraux au cours de 98 % remboursables au pair le 1^{er} février 1925.

Coupages :

bons à	fr. 100.—
»	» 500.—
»	» 1.000.—
»	» 5.000.—
»	» 10.000.—

bons à	fr. 100.—
»	» 500.—
»	» 1.000.—
»	» 5.000.—
»	» 10.000.—

, le _____ 1920.

Signature : _____

Location de terre.

L'Hoirie Nicolas GEX expose en location par voie de soumission ses terres ci-après :
LES JORDILS, Pré de 2 poses 162 perches, avec grange et écurie ;
SUR MONTALIAZ, champ de 223 perches.
PLANCHY et CHAMP CORBOZ, champs de 5 poses 237 perches.
Les soumissions sont à adresser jusqu'au 31 janvier, à Mme Vve Nicolas GEX, rue du Tir, à BULLE, laquelle donnera tous renseignements.

Mises de bois

Le vendredi 30 janvier courant, à 8 heures du soir, à la Gare de la Chandanne les Moulins, l'office des poursuites du Pays d'Enhaut vendra aux enchères publiques au comptant : environ 30 mètres cubes de bois de sapin, en billons, taxé fr. 1500.
Château d'Oex, le 20 janvier 1920.
L. Rossier, préposé.

Bon Cocher-Charretier

est demandé chez Joseph Remy, voiturier, Bulle.
EAU-DE-VIE
de fruits, 20 degrés, à fr. 2.80 le litre, envoi depuis 5 litres contre remboursement
W. Ruegger, distillerie Hergiswil (Nidwald).

Ch. DEMIERRE
Médecin-Dentiste
BULLE
de retour.

Vente de bois par soumission.

La Commune de Maulles offre en vente par voie de soumission environ 350 m³ de bois préparés, en billons et longs bois propre à billons et à charpente.

Pour voir les bois et conditions, le forestier communal sera à la disposition des amateurs le lundi 19 courant, à 9 heures du matin, vers la laiterie.

Les soumissions indiquant le prix par m³ seront déposées chez M. le Syndic, jusqu'au 24 janvier, à 6 h. du soir.

Secrétariat communal.

ON DEMANDE

pour de suite un

bon fromager

sachant traire.

S'adresser à M. Jules Niquille, laticier, Châtagnier, Ct. Neuchâtel.

A VENDRE

ou à louer

à Bulle, dans quartier industriel, un

établissement

avec très bonne clientèle ; construction moderne. Occasion.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 85 B.

Pommes de table

Reinettes spécial à 32

Pommes extra à 28

Meyer Müller, Niederbipp

Téléph. 21.

MEUBLES

à vendre

de beaux lits Louis XV, tout neufs, complets, pour 245 fr., lits d'occasion remis à neuf, pour 100 fr. et autre mobilier à des prix sans concurrence.

Magasin de meubles

BERTHERIN Pierre

à côté de la Librairie Ackermann

BULLE

Maraîche à vendre

Le Paquier à Saugerie Corbières, contenance : 3 poses 267 perches 40 pieds, grand et bon feuil avec cuisine, et écurie pour cheval.

Adresser les offres à Firmin RUFFIEUX à Crésuz jusqu'au 31 janvier 1920.



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
» . . . 6 mois » 2 50
Étranger . . 1 an » 9 50
» . . . 6 mois » 5 50
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Grève man

Il y a quelques jours, fort surpris de ne recevoir lettre, ni télégramme, ni Un rapide et laconique nous apprenait que les p graphistes s'étaient m Peu après, c'était le tonots qui refusaient la leur service, sur l'interjctés de grève.

La situation aurait pu si ce mouvement avait s'il n'avait été prévu l'ance. En effet, si les c n'avaient fonctionné en nière durant quelques j semaines peut être, c'éta dans les villes, c'étaient ment général, des soula tiels, la révolution peat.

Etant donné s les dis esprits en Italie depuis générales, il est hors de Comités des cheminots profiter pour soulever u politique au sein de la p ganisés admirablement défense de leurs intérêt se sont crus assez fo aboutir un mouvement veur de leurs idées.

En effet, on ne peut que cette grève des cha soit une grève économi ils ont réussi à faire a vendications légitimes e économique est de b rieure à celle de tous le rière. Ce n'est donc pas les a poussés à leur dét cite, en effet, que la m ple italien ne peut se p canards ou poulets, ces aliments de luxe que se nots peuvent se réserve rité, ou est-ce simplem tade ? N'importe, ce tra les fomenteurs de grève plaindre de leur sort et décision, ils ont obéi à tions essentiellement p

Cependant, comme la fonctionnaires est en s il était difficile d'ame masse à se joindre à u justifiée par les circon au Comité une quinzai moins pour parvenir à